

Portage Salarial

Le **portage salarial** est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié porté ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Une société de Portage salarial est en termes simples une externalisation de la paie. Plutôt que de subir le coût et les tracas de la mise en place de votre propre entreprise (coûts liés à la gestion, Frais comptable, impôts, charge sociales et fiscale, domiciliation, etc ...), vous pouvez travailler par l'intermédiaire de notre société de Portage.



Principe et concept du portage salarial

Le principe du portage salarial est à la fois simple et bénéfique pour les parties bénéficiaires.

La société de portage fait en quelque sorte l'intermédiaire entre les individus portés et les entreprises pour lesquelles ils fournissent des prestations.

Elle encaisse les honoraires et les reverse sous forme de salaire au professionnel porté, après déduction des charges sociales et d'une commission pour frais de gestion.

Cette solution à mi-chemin entre le salariat et le travail indépendant permet à certains de s'installer à leur compte sans pour autant être obligé de créer leur société.

Les portés ont ainsi une plus grande liberté de missions portées vers divers domaines (consulting, ingénierie, informatique...) tout en s'appuyant sur la société de portage salarial pour la gestion de leur facturation et rémunération.

Avantages du portage salarial pour le salarié

Le portage salarial est en plein essor car il constitue un véritable tremplin pour différentes professions et offre des avantages considérables parmi lesquels :

- Créer son activité sans créer de structure juridique et se consacrer exclusivement à son métier.
- Il permet de tester ses capacités à entreprendre avec une certaine autonomie et liberté, à son rythme et sans subir les revers de la création d'entreprise (coûts liés à la gestion, Frais comptable, impôts, charge sociales et fiscale, domiciliation, etc. ...).
- Il se destine à tous (Consultants, Développeurs, Architectes...).
- La société de portage salarial prend en charge 100% de vos démarches administratives. Concentrez-vous sur la réalisation de vos missions et le développement de votre activité.
- Bénéficier d'une assurance responsabilité civile professionnelle.
- Bénéficier du statut salarial (Sécurité sociale, prévoyance, retraite, et généralement l'assurance chômage).

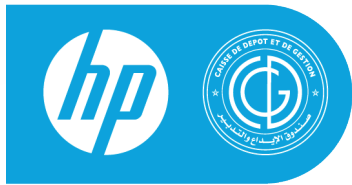


Avantages du portage salarial pour la société cliente

- Il offre aux entreprises la possibilité de mobiliser des experts tout en s'appuyant sur la force de la société de portage. Cela leur revient en plus moins cher qu'une société de conseil.
- La société de portage salarial prend à charge toutes les procédures administratives relatives à la gestion des ressources humaines.
- Facturation en honoraires plus souple et moins contraignante qu'en salaires.
- La société client profite juste des services et compétences du professionnel en ne payant que de simples honoraires...
- Gain de trésorerie si celle-ci négocie un paiement supérieur à 30 ou 60 jours (il ne s'agit plus de payer un salarié mais une facture fournisseur).
- Externalisation des " missions " ou de " projets " ponctuels et pointus vers des spécialistes.

Le portage salarial est donc une solution très avantageuse qui garantit la sécurité et minimise les risques, pour tous ceux qui hésitent encore à se lancer.

Quelques références





Retrouvez nos meilleurs Offres sur :
www.e-solution-job.com

Découvrir notre
Application Mobile



Google Play

App Store